

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 17 décembre (17/12/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**,

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur le Maire), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Gilles BENECH), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Daniel CALVI, Mme Sandrine PIAROU, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur GOZZO est nommé secrétaire de séance.

25 – 17 décembre 2019

25. Avenant à la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » dans la commune de Moissac

Rapporteur : Madame GARRIGUES.

Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu la délibération n°29 du Conseil Municipal du 23 mai 2019 relative à la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » dans la commune de Moissac entre la Commune de Moissac et l'inspection académique de Tarn et Garonne,

Vu la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » dans la commune de Moissac, signée en date du 29 mai 2019,

Considérant que la convention initiale prévoyait une prorogation possible de l'action « petits déjeuners » dans la commune de Moissac par avenant pour l'année scolaire 2019-2020,

Considérant que la reconduite de l'action « petits déjeuners » dans la commune de Moissac pour l'année 2019-2020 doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal,

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à l'action « petits déjeuners » dans la commune de Moissac, entre la Commune de Moissac et l'inspection académique de Tarn et Garonne.

APPROUVE la prolongation de l'action « petits déjeuners » dans la commune de Moissac pour l'année 2019-2020.

Pour copie conforme

Moissac le 19 décembre 2019

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :